



## PROCÈS-VERBAL

de la 5<sup>e</sup> assemblée du conseil de quartier de la Cité-Universitaire,  
tenue le mercredi 1er mai 2024 à 19 h  
Centre de loisirs Saint-Thomas-d'Aquin  
895, avenue Myrand

### Étaient présent(e)s :

Amélie-Elsa Ferland-Raymond	Présidente
Gabriel Dusablon	Vice-président
Sophie Dallaire	Secrétaire
Bernard Paré	Trésorier
David Breton Saint-Jean	Administrateur
Rita Giguère	Administratrice
Charles Madet	Administrateur
Kauryne Nolla	Administratrice
Anne-Marie Thivierge	Administratrice
Alex Tremblay Lamarche	Administrateur

### Étaient également présent(e)s :

Hélène St-Pierre	Conseillère, service de l'interaction citoyenne, Ville de Québec
Maude Mercier-Larouche	Conseillère municipale, district électoral Saint-Louis-Sillery
David Weiser	Conseiller municipal, district électoral du Plateau
Marie Papillon	Secrétaire de soutien

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, six citoyens assistent à la rencontre.

### Quorum

Le quorum est atteint.

## 1. Ouverture de l'assemblée

Amélie-Elsa Ferland-Raymond ouvre l'assemblée à 19h00 et souhaite la bienvenue aux membres et citoyens présents.

## 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

### • Modification

Le point 5 devrait se lire comme suit : Adoption des procès-verbaux de l'assemblée spéciale du 3 avril 2024 et de l'assemblée régulière du 3 avril 2024.

### • Ajouts

Trois (3) sujets sont ajoutés au point 10 Sujets d'intérêt et dossiers du conseil de quartier :

- Résolution pour la balade des élus
- Représentant à la table concertation vélo
- Parc Marmota

Un (1) sujet est ajouté au point 12 Divers

- Information sur l'activité biodiversité.

*Sur une proposition de Bernard Paré, appuyée par Alex Tremblay Lamarche, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.*

## 3. Séance d'information

### Réalisation d'un projet d'habitation dans le cadre d'un programme de logement social (R.A.V.Q. 1647)

Plusieurs intervenants présentateurs sont présents pour cette séance d'information concernant un projet de logement social sur la rue Boivin :

Frédéric Chartier, conseiller en développement économique, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement, Ville de Québec ; Sébastien Paquet, conseiller en urbanisme, Gestion territoriale, Ville de Québec ; Élodie Simard, architecte, Lafond Côté Architectes ; Christina Lavoie, coordonnatrice des services, Sosaco ; Catherine Labrie, Coopérative de Solidarité en habitation de cœur ; Marc De Koninck, expert-conseil, Direction générale, Ville de Québec

Vu le manque criant de logements sociaux et le peu de logements abordables, la Ville de Québec a adopté un plan de mise en œuvre accélérée pour atteindre son objectif de 80 000 nouveaux logements d'ici 2040, dont la construction de 500 logements sociaux et abordables par année.

L'objectif de cette présentation est d'expliquer le projet. Il ne s'agit pas d'une consultation publique.

Le projet présenté ce soir est porté par la Maison des entreprises de cœur (regroupement d'organismes d'économie sociale) et a été adapté suite aux commentaires des citoyens.

Description du projet :

- Bâtiment de 4 étages abritant 65 logements de 3 ½ à 6 ½ pièces, 45 de ces logements sont dédiés à des familles et personnes seules à faible ou modeste revenu et 20 logements seront dédiés à des personnes recevant les services des organismes OCÉAN (Organisme communautaire d'écoute et d'aide naturelle) et T.R.A.I.C. (Trame d'actions et d'initiatives concertées) jeunesse ;
- Gestion coopérative ;
- 34 cases de stationnements intérieurs ;
- Supports à vélo ;
- Toit végétalisé ;
- Jardin communautaire ;
- Espace de jeux pour enfants ;
- Matériaux durables et de qualité ;
- 31 % d'aires végétalisées ;

Sébastien Paquet explique les modifications réglementaires envisagées pour la réalisation de ce projet. Quelques questions sont posées par des citoyens.

Il est possible de consulter le dossier de ce projet sur le site internet de la Ville de Québec : <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=712>. Il contient l'ensemble des présentations faites lors de la séance.

#### **4. Demande d'opinion et consultation LAU**

##### R.C.A.3V.Q. 348 (autorisations personnelles aux organismes exerçant leurs activités)

Le but de cette consultation est de présenter le projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à des autorisations personnelles à des organismes pour l'utilisation du lot numéro 2 862 547 du cadastre du Québec, R.C.A.3V.Q. 348.

Sébastien Paquet fait une courte description des différents organismes communautaires concernés et des modifications qui seront apportées aux types d'usages pour chacun de ces organismes. Il s'agit du lieu visé pour le projet de logement social discuté au point précédent.

Sa présentation est disponible ici : <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/CPFichierAzure.ashx?Fichier=21b55249-0275-4222-ae76-24b81b25e443.pdf>

À la suite d'une période de questions de la part des administrateurs et des citoyens, la majorité des membres du conseil de quartier présents se dit favorable au projet de modification au : **Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge sur l'urbanisme, R.C.A.3V.Q. 348,**

**relativement à des autorisations personnelles aux organismes exerçant leurs activités sur le lot 2 862 547 (rue Boivin, quartier de la Cité-Universitaire, district électoral de Saint-Louis-Sillery.**

Alex Tremblay-Lamarche s'abstient de voter.

## **5. Adoption des procès-verbaux de l'assemblée spéciale du 3 avril 2024 et de l'assemblée régulière du 3 avril 2024**

*Sur une proposition de Bernard Paré, appuyée par Rita Giguère, il est résolu d'adopter les procès-verbaux de l'assemblée spéciale du 3 avril 2024 et de l'assemblée régulière du 3 avril 2024.*

## **6. Suivi aux procès-verbaux et suivi des résolutions passées**

Aucun suivi.

## **7. Période d'intervention des conseillers municipaux**

Une formation encourageant les citoyens à adopter des pelouses écologiques est offerte en ligne par la Ville. <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/environnement/milieus-naturels/entretien-ecologique-pelouses/index.aspx>

Samedi le 4 mai prochain est la journée de distribution gratuite des arbres. La Base de plein air de Sainte-Foy est le site de distribution le plus près du quartier.

La Ville veut revoir sa façon d'aménager son territoire, quartier par quartier, d'ici 2050. Elle invite donc les citoyens à participer à une réflexion sur le futur Plan d'urbanisme et de mobilité élaboré par la Ville en partageant leurs besoins et aspirations. Plus de renseignements sont disponibles sur le site de la Ville. [Participation citoyenne - Plan d'urbanisme et de mobilité \(quebec.qc.ca\)](https://www.ville.quebec.qc.ca/participation-citoyenne-plan-durbanisme-et-de-mobilite)

## **8. Période de questions et commentaires des citoyens**

Jusqu'à maintenant aucune information n'a été transmise concernant la Balade des élus qui doit avoir lieu le 2 juin 2024. Maude Mercier-Larouche fera le suivi et transmettra l'information aux Conseils de quartier participants.

Des félicitations sont mentionnées pour l'ajout des stations àVÉLO dans le quartier Cité-Universitaire, notamment au Quartier QB, sur la rue Wolfe et sur le chemin Quatre-Bourgeois à l'ancien collège Marguerite d'Youville. Il est possible de consulter la localisation des stations àVÉLO ici : <https://aveloquebec.ca/stations/>

La collecte des résidus alimentaires est maintenant offerte aux écoles, institutions et organismes. Ceux-ci doivent communiquer avec la Ville s'ils sont intéressés à participer à cette collecte. <https://www.ville.quebec.qc.ca/sacmauve/ici/> En réponse à une question, David Weiser mentionne que la biométhanisation fonctionne très bien en ce moment.

## 9. Fonctionnement du conseil d'administration

Hélène St-Pierre enverra le calendrier des réunions pour l'année 2024-2025 et il sera adopté lors de la réunion du mois de juin prochain.

## 10. Sujets d'intérêt et dossiers du conseil de quartier

- Résolution pour la balade des élus

### **RÉSOLUTION 2024-05-01-01**

*Considérant que des administrateurs et administratrices des Conseils de quartier du Plateau, de Saint-Louis, de Sillery et de la Cité-Universitaire organisent une balade en vélo à laquelle seront invités les conseiller.ère.s municipaux concerné.e.s et le grand public dans le cadre du mois du vélo ;*

*Considérant que cette activité a attiré une quarantaine de personnes malgré le temps froid et pluvieux (avec 90 inscriptions prévues) en 2022 et 91 inscriptions en 2023 ;*

*Sur une proposition de Charles Madet, dûment appuyée par Sophie Dallaire, il est résolu de demander à la Ville de répéter l'expérience en juin 2024, en collaboration avec les Conseils de quartier Plateau, Sillery et Cité-Universitaire.*

- Représentant à la table Concertation vélo

### **RÉSOLUTION 2024-05-01-02**

*Sur une proposition d'Amélie-Elsa Ferland-Raymond, appuyée par Bernard Paré, il est résolu de nommer Anne-Marie Thivierge et David Breton Saint-Jean en tant que représentante et représentant du conseil de quartier Cité-Universitaire à la table Concertation vélo.*

- Fonctionnement du Conseil par comités (réflexions et propositions)

Il est suggéré de travailler davantage en petits comités lorsque requis. Ceci permettrait de favoriser les discussions et les prises de décisions lors des réunions du Conseil. Dans un but d'établir les priorités de travail entre les nombreux dossiers susceptibles d'être abordés et discutés par le Conseil de quartier, Amélie-Elsa Ferland-Raymond enverra aux membres du Conseil un document pour qu'ils puissent identifier les dossiers dans lesquels ils ont le plus d'intérêt.

- Initiative du Conseil de quartier Saint-Louis (nettoyage du quartier)

Pour une deuxième année, sous forme de concours, le Conseil de quartier Saint-Louis encourage leurs citoyens à ramasser les déchets qu'ils voient sur leur territoire ; parcs, écoles, espaces publics, etc. Il est suggéré, par le biais de la page Facebook de notre Conseil, d'inviter les citoyens du quartier Cité-Universitaire à faire de même. Cette activité pourrait être reprise de façon plus encadrée une prochaine année.

- Programme de soutien à la mobilisation à la sécurité routière

Bernard Paré a effectué les achats suivants :

- ✓ 486 bandes réfléchissantes
- ✓ 88 bandes lumineuses à DEL
- ✓ 6 kits vélo
- ✓ 19 lumières stroboscopiques

Ces 599 unités seront distribuées gratuitement (574) ou en prix de présence (25) lors de la fête de quartier du 23 juin prochain. Le coût total pour ces achats est de 2 830.68 \$.

Kauryne Nolla enverra un courriel à Hélène St-Pierre pour lui transmettre les besoins en matériel pour de la fête de quartier. De plus, elle demandera à l'Agence 714 s'il lui est possible de venir présenter au Conseil le contenu de cette journée.

- Parc Marmota

**RÉSOLUTION 2024-05-01-03**

Ce parc n'est pas situé dans le quartier de la Cité-Universitaire. Ceci dit :

*Considérant que les aménagements de vélo de montagne de la Marmota sont utilisés par des citoyens du quartier Cité-Universitaire ;*

*Considérant que plusieurs citoyens de la Ville de Québec ont émis des préoccupations sur le démantèlement imminent des installations de la Marmota ;*

*Le Conseil de quartier de la Cité-Universitaire, sur une proposition de David Breton-Saint-Jean, appuyée par Anne-Marie Thivierge, souhaite exprimer à la Ville de Québec ses préoccupations quant au démantèlement de ce site.*

*Le vote est demandé. La proposition est adoptée à la majorité.*

## **11. Correspondance et trésorerie**

Bernard Paré mentionne que le solde au compte est présentement de 2 255.86 \$.

*Sur une proposition d'Amélie-Elsa Ferland-Raymond, appuyée par Charles Madet, il est résolu de payer Marie Papillon pour la rédaction des procès-verbaux des 3 réunions (assemblée spéciale, AGA et assemblée régulière) tenues le 3 avril 2024 et de la réunion du 1er mai 2024.*

Hélène St-Pierre informe le conseil qu'une séance d'information sur le dépistage de plomb dans l'eau sera offerte en ligne le 6 mai prochain.

## **12. Divers**

- Information sur l'activité biodiversité

Rita Giguère participera à l'activité sur la biodiversité le 15 mai prochain. Le point est reporté à la prochaine réunion du conseil.

- Échanges avec les conseillers municipaux

Une précision est apportée pour que, lorsque les administrateurs du Conseil de quartier ont des questions à poser aux conseillers municipaux, elles le soient au moment de la « Période de questions et commentaires des citoyens » prévue à cet effet à l'ordre du jour. Cela permet à tous de bénéficier des discussions et d'échanger sur des enjeux du quartier.

## **13. Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 21 h 40.

## **Modifications réglementaires en lien avec des autorisations personnelles aux organismes exerçant leurs activités sur le lot 2 862 547**

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à des autorisations personnelles à des organismes pour l'utilisation du lot numéro 2 862 547 du cadastre du Québec, R.C.A.3V.Q. 348 (projet de logement social sur la rue Boivin)

---

### **Activité de participation publique**



#### **Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier de la Cité-Universitaire**

##### **Date et heure**

Le 1<sup>er</sup> mai 2024, à 19 h

##### **Lieu**

Centre de loisirs Saint-Thomas-d'Aquin (salle RC-02), 895, avenue Myrand

##### **Déroulement de l'activité**

1. Accueil et présentation des intervenants.
2. Une séance d'information s'est déroulée en première partie lors de l'ouverture de l'assemblée de consultation.
3. Présentation du déroulement.
4. Rappel du cheminement de la demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Charte de la Ville de Québec – capitale nationale du Québec et la Politique de participation publique de la Ville de Québec.
5. Présentation du projet de modification à la réglementation d'urbanisme par la personne-ressource.
6. Mention que le projet de modification à la réglementation d'urbanisme ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.
7. Période de questions et commentaires du public.
8. Période de questions et commentaires du conseil de quartier.
9. Recommandation du conseil de quartier.



**Activité réalisée à la demande du :**

Conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge

---

**Projet**

**Secteur concerné**

La partie du lot visée par ce projet est localisée dans les zones 32210Ha et 32211Cb, situées approximativement à l'est de l'avenue Myrand, au sud de l'avenue Chapdelaine, à l'ouest de la terrasse Laurentienne et au nord de la rue Boivin.

**Description du projet et principales modifications**

Un projet de logements sociaux est prévu sur la rue Boivin, entre l'avenue Myrand et Terrasse Laurentienne. Le site est actuellement occupé par un bâtiment appartenant à la coopérative La Maison des entreprises du cœur regroupant une dizaine d'organismes communautaires luttant contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il est prévu d'y construire un bâtiment additionnel sur un nouveau lot situé à l'ouest du site actuel.

Le projet, qui sera développé en partenariat avec le groupe de ressources techniques Sosaco et La coopérative de services de la Maison des entreprises du cœur, permettra d'offrir des logements majoritairement destinés à des familles ou à des personnes seules.

**Modifications réglementaires**

L'article 74.4 de la Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec permet au conseil municipal d'autoriser un projet d'habitation destiné à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social mis en œuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (paragraphe 4 de l'article 74.4).

Le projet nécessite également des autorisations personnelles au bénéfice des différents organismes afin de leur permettre de couvrir une prestation de services destinés à la future clientèle. Seul ce volet est sujet à la consultation publique. Pour plus de renseignements sur les modifications réglementaires proposées, consultez la documentation ci-bas.

Ce projet ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

**Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec :**

[Participation citoyenne - Projet de logement social sur la rue Boivin \(quebec.gc.ca\)](http://quebec.gc.ca)

## **Participation**

### **Administrateurs du conseil de quartier**

M. Alex Tremblay-Lamarche, administrateur  
M<sup>me</sup> Amélie-Elsa Ferland-Raymond, présidente  
M<sup>me</sup> Anne-Marie Thivierge, administratrice  
M. Bernard Paré, trésorier  
M. Charles Madet, administrateur  
M. David Breton Saint-Jean, administrateur  
M. Gabriel Dusablon, vice-président  
M<sup>me</sup> Kauryne Nolla, administratrice  
M<sup>me</sup> Rita Giguère, administratrice  
M<sup>me</sup> Sophie Dallaire, secrétaire

### **Conseillers municipaux**

M<sup>me</sup> Maude Mercier-Larouche, conseillère municipale/ Saint-Louis-Sillery  
M. David Weiser, conseiller municipal/ Plateau

### **Personnes-ressources**

M. Sébastien Paquet, conseiller en urbanisme, Division de la Gestion territoriale

### **Animation de la rencontre**

M<sup>me</sup> Hélène St-Pierre, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

### **Nombre de participants**

19 participants, dont 10 administrateurs du conseil de quartier et 9 citoyens

---

## **Recommandation du conseil de quartier**

Le conseil de quartier de la Cité-Universitaire recommande au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge d'approuver le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme, R.C.A.3V.Q. 348, relativement à des autorisations personnelles aux organismes exerçant leurs activités sur le lot 2 862 547 (rue Boivin, quartier de la Cité-Universitaire, district électoral de Saint-Louis-Sillery).

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A.	9	<b>Accepter la demande</b> Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
B.	0	<b>Refuser la demande</b> Recommander au conseil d'arrondissement de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
C.	0	<b>Accepter la demande, avec proposition d'ajustement</b> Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme, mais avec une demande particulière
<b>Abstention</b>	<b>1</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	

## Questions et commentaires du public

- Citoyen/citoyenne 1** : Un citoyen souhaite valider sa compréhension concernant les usages autorisés actuellement et l'ajout de certains usages, notamment l'usage P5 Établissement de santé sans hébergement. Également, il demande si l'accompagnement des résidants se fera uniquement par les organismes dont il est question dans la présentation du projet. Enfin, il demande des précisions quant aux organismes qui joueront un rôle d'accompagnement des résidants liés au projet de logement social.

**Réponse de la Ville** : La modification réglementaire P6 Établissement de santé avec hébergement s'adresse uniquement au projet de logement social présenté en séance d'information et qui fait l'objet d'un règlement spécial de la Ville. Dans la modification réglementaire qui est présentée, il est prévu que deux organismes offrent des services aux résidants du projet. Ces organismes sont T.R.A.I.C. Jeunesse et Océan. Les autres organismes continueront d'occuper le bâtiment de l'ancienne école toutefois, T.R.A.I.C. Jeunesse et Océan seront présent dans le nouveau bâtiment.

**Réponse d'un représentant de l'organisme OCEAN** : Confirme que l'organisme OCEAN va offrir des services aux résidants liés au projet de logement social, notamment auprès de personnes ayant des enjeux de santé mentale. Il ajoute que l'organisme T.R.A.I.C. Jeunesse offrira de son côté de l'accompagnement à une clientèle jeunesse.

## Questions et commentaires des administrateurs

- **Administrateur/administratrice 1** : Un administrateur demande si la mission des différents organismes sera appelée à changer en raison du projet de logement social. Il dit comprendre qu'auparavant, ces organismes n'avaient pas le droit d'exercer leurs usages et que le but de l'exercice actuel est de régulariser la situation de chacun de ces organismes.  
*Réponse de la Ville* : *On répond que le projet de logement social amène l'opportunité de faire une mise à jour au niveau des autorisations personnelles des organismes communautaires.*
- **Administrateur/administratrice 2** : Une administratrice demande des précisions quant aux services de restauration ou d'alimentation qui est offert par l'un des organismes communautaires et pour laquelle il y a une demande d'autorisation personnelle.  
*Réponse de la Ville* : *Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'un service de restauration à des fins commerciales, mais plutôt d'un organisme communautaire qui offre des services destinés à des clientèles vulnérables. L'organisme La Baratte fait partie des 10 organismes qui doivent recevoir des autorisations personnelles.*
- **Administrateur/administratrice 2** : Est-ce que la nouvelle réglementation d'urbanisme s'appliquera uniquement sur le lot de l'ancienne école?  
*Réponse de la Ville* : *On confirme que la nouvelle réglementation va s'appliquer uniquement sur le lot de l'ancienne école.*
- **Administrateur/administratrice 3** : On souhaite avoir des informations supplémentaires concernant les critères de sélection des futurs résidents liés au projet de logements sociaux de la rue Boivin. Également, quelles sont les conditions pour avoir le droit de bénéficier des services des organismes OCEAN et T.R.A.I.C. Jeunesse.  
*Réponse d'un représentant de l'organisme OCEAN* : *On mentionne que les critères visant à répondre aux besoins de la clientèle de l'organisme OCEAN sont en lien avec des enjeux de santé mentale importants ainsi que les revenus des personnes. À titre d'exemple, il peut s'agir de personnes vivant avec la schizophrénie ou vivant avec des troubles psychotiques. La clientèle a toutefois un certain niveau d'autonomie.*
- **Administrateur/administratrice 4** : Un administrateur dit se souvenir d'une demande de modification réglementaire présentée antérieurement et qui concernait des autorisations personnelles pour les mêmes organismes que dans le cadre de l'actuelle demande.  
*Réponse de la Ville* : *Dans la première version du projet de logement social présenté il y a quelques années, il y avait en effet une demande d'ajout d'autorisations personnelles pour les organismes membres de la Maison des Entreprises de cœur. Toutefois, compte tenu de l'issue de la consultation liée à la première version du projet,*

*les modifications réglementaires liées aux autorisations personnelles n'ont pas été réalisées. On recommence donc aujourd'hui avec une nouvelle démarche concernant les autorisations personnelles liées aux organismes.*

- **Administrateur/administratrice 4:** On demande si, dans le cas où un nouvel organisme se joint éventuellement à la *Maison des Entreprises de cœur*, est-ce qu'il devra faire une demande d'autorisation pour les usages liés à ses services.  
**Réponse de la Ville :** *Oui, un nouvel organisme devrait faire une demande à la Ville pour avoir le droit d'exercer ses usages.*

---

## Nombre d'interventions

7 interventions

---

## Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge

---

## Réalisation du rapport

### Date

Le 6 mai 2024

### Rédigé par

M<sup>me</sup> Hélène St-Pierre, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

### Approuvé par :

M<sup>me</sup> Amélie-Elsa Ferland-Raymond, présidente du conseil de quartier de La Cité-Universitaire